

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 121

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Sensibilisation à la prévention dentaire": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Union Française pour la Santé Bucco-dentaire des Bouches-du-Rhône (UFSBD 13)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.73.76**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil Départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite association.

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016, « Proposer une offre adaptée aux besoins des publics », le Département affirme sa volonté de renforcer et diversifier l'intervention en faveur des publics spécifiques, en intervenant notamment auprès du public ayant une problématique de santé faisant obstacle à leur démarche d'insertion.

C'est dans ce cadre l'association Union Française pour la Santé Bucco-dentaire des Bouches-du-Rhône (UFSBD 13) propose l'action intitulée « **Sensibilisation à la prévention dentaire** » sur l'ensemble du département, en faveur de 500 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).

Cette action permet aux bénéficiaires du RSA (BRSA) d'accéder aux soins dentaires.

Cette action consiste à:

- sensibiliser le public concerné à la prévention ;
- favoriser le recours au chirurgien dentiste de ville ;
- diminuer les freins psychologiques tels que la peur ou le désintérêt de soi ;
- diminuer les freins financiers : informer les BRSA de leurs droits et les orienter vers des structures appropriées ;
- diminuer les freins sociaux : valoriser l'estime de soi, la relation aux autres et ainsi la recherche d'emploi le cas échéant ;
- inciter aux soins précoces et informer BRSA de l'importance de la prévention dentaire pour leurs enfants ;
- dépister individuellement à l'aide de conseils personnalisés et évaluer les besoins en soins et prothèses ;
- améliorer à terme l'état dentaire ;
- lutter contre la dénutrition.

L'intervention se déroule en 3 phases distinctes:

- 1) **Une phase d'éducation collective** avec une séance de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire en délivrant des messages essentiels tels que l'importance de visites régulières chez le dentiste, des soins et de l'alimentation, ou la méthodologie du brossage. Les intervenants du pôle social de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie informent sur les droits de la Couverture Médicale Universelle (C.M.U) et vérifient l'ouverture des droits sous forme de « conférences-échanges ».
- 2) **Une phase d'éducation individualisée et personnalisée** «au fauteuil» lors du dépistage des affections bucco-dentaires. Cette approche individuelle constitue un moyen privilégié afin de prodiguer des conseils personnalisés, dédramatiser l'acte de soins et diriger les BRSA vers un dentiste de ville.

Ces deux phases sont conçues, coordonnées et réalisées par 9 chirurgiens-dentistes de l'organisme.

- 3) **Un suivi** un mois après une séance d'évaluation, mis en œuvre par le médecin du pôle avec une fiche d'évaluation.

Le bilan de l'action 2014 atteste que 618 personnes ont bénéficié d'une information collective. Parmi elles 523 ont bénéficié d'une sensibilisation individualisée.

Les éléments du bilan intermédiaire arrêté au 31 décembre 2015 attestent que 409 personnes ont déjà participé à l'information collective, et 383 bénéficiaires ont été dépistés comme ayant des problèmes bucco-dentaires.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder pour la mise en œuvre de l'action «**sensibilisation à la prévention dentaire** » portée par l'U.F.S.B.D une subvention d'un montant de 14.000,00 € selon la proposition énoncée ci-dessous :

Organisme	Action Période	Pôle d'Insertion Territoire de l'action	Nombre de bénéficiaires	Subvention 2016 Cofinancement Subvention de l'année précédente	Dossier N° GSUB Date CTD Projet
Association UFSBD <u>Statut</u> : association <u>Adresse du siège</u> : 9 rue max Dormoy – 13004 Marseille <u>Nom du Président</u> : Docteur Le Gall Michel	28/05/2016 au 27/05/2017	Département	500	14.000,00 € <u>Cofinancements</u> : <u>Etat</u> 4.680,00 € <u>Subvention attribuée en 2015</u> : 14.000,00 € pour 500 BRSA	2016.2/8 INS-000527 04/03/2016 Renouvellement de la convention n° 2014.10/197 pour la période du 15/04/2015 au 14/04/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 19.950,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 16.256,00 €, pour 9 chirurgiens dentistes à hauteur de 4 ETP, et pour 1 ETP de secrétariat
- des frais de fonctionnement pour 3.334,00 €

La participation de la collectivité s'élève à 14.000,00 € (montant identique depuis plus de 3 années), soit 70% du budget, pour un nombre de BRSA représentant 100% (la convention fixe un public cible de 500 BRSA, l'année dernière 640 personnes ont pu bénéficier de cette action après seulement 9 mois d'activité) du public accompagné induisant un plan de financement cohérent.

L'action est cofinancée par la Politique de la Ville pour 4.680,00 €, et par des fonds du CNASEA à hauteur de 910,00 €.

L'action est financée par le Conseil Départemental depuis 1999.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, cette action sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget départemental 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16017	1007149	Education à la Santé	Chapitre 017 Fonction 562 article 6574	14.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

